

ABONNEMENT

Saumur: Un an 30 fr. Six mois 16. Trois mois 8.

Poste:

Un an 35 fr. Six mois 18. Trois mois 10.

On s'abonne:

A SAUMUR: Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne... 20 Réclames... 30 Fait divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS: A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbre-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 26 OCTOBRE

L'OPINION ET LA CHAMBRE

M. Jules Simon, un des quelques républicains qui n'ont pas perdu le sens commun et qui sont restés honnêtes d'esprit et de cœur, vient d'écrire un article qui, s'il était lu à la tribune de la Chambre, produirait sur la peau des députés l'effet d'un fer rouge.

Il y a une chose, dit cet homme trop franc, que tout le monde voit et dont les députés semblent ne pas se douter: « C'est que la Chambre ne cesse d'aller à gauche pendant que la France ne cesse d'aller à droite. »

Il est en effet certain que le cabinet Floquet ne répond pas du tout à l'opinion du pays.

« Est-ce que la France est radicale? demande M. Jules Simon. Est-ce que, si elle était consultée, elle confierait aux radicaux le soin de ses affaires? Est-ce qu'elle les regarde comme les plus capables de lui donner de bonnes finances, la tranquillité au dedans et la sécurité au dehors? Le premier grimaud venu sait le contraire, à moins qu'il ne soit député. »

Ce qui est évident, c'est que le pays pense tout autrement que le gouvernement radical que la Chambre a jugé à propos de lui infliger.

Continuons à suivre M. Jules Simon: « Parcourez nos campagnes, et demandez aux paysans ce qu'ils pensent de la révision. Ils vous répondront: — Il y a trop d'impôts! — ou encore, car ils ont le tort d'être protectionnistes: — Faites-moi vendre mon blé. »

« Parcourez les villes. Là, vous trouverez des gens qui vous diront: — Je ne sais pas ce que c'est que la révision, mais je la veux, parce que je veux changer ce que nous avons. »

« Expliquez leur aux uns et aux autres le but immédiat de la révision, faites leur

savoir qu'il s'agit de supprimer le Président et le Sénat et de rendre les députés tout puissants; aussitôt ils vous diront avec une touchante unanimité: — Les députés ne font que des sottises à Paris, et chez nous ils ne font que leurs affaires et les affaires de leurs camarades. Nous voulons que le Sénat éploche le budget, que le Président ne nous livre pas aux socialistes et aux communistes; et que les préfets aient la haute main dans les départements plutôt que les députés. »

Ce qu'il y a de bizarre, c'est que les députés, ayant détruit en dix ans nos finances qui étaient prospères, réclament l'annihilation du Sénat qui a essayé d'empêcher cette destruction.

Nous avons follement administré, disent-ils; eh bien, il faut maintenant nous donner carte blanche!

Et le cabinet radical qu'ils ont choisi leur répond: — Parfaitement, faisons la révision pour vous donner carte blanche, et nous ajouterons un article pour que les ministres soient inamovibles.

« Voilà, conclut M. Jules Simon, où nous en sommes un siècle après la Révolution. C'est à en verser des larmes de sang. »

Nous ajouterons une dernière observation que l'honorable sénateur républicain a oublié de faire: c'est que le cabinet radical sait très bien que sa politique et celle de la Chambre ne sont pas conformes à l'opinion du pays, puisque son projet de révision propose le renouvellement des députés par tiers afin d'éviter les élections générales de 1889, ce qui constitue une véritable filouterie pré-méditée.

A LA CHAMBRE

Séance d'hier jeudi. — Suite de la discussion générale du budget. M. Peytral, ministre des finances, prononce un humble petit discours. Il reconnaît que le budget de 1889 n'est pas un budget de réformes, mais il constate avec quelque orgueil que ce budget ne sera pas notablement supérieur au pré-

cedent quant aux chiffres des dépenses — du moins jusqu'au vote des inévitables crédits supplémentaires qu'on se réserve de réclamer au cours de l'exercice.

D'autre part, il admet que les dépenses sont en augmentation sur celles de 1876, mais il s'empresse d'ajouter que ces dépenses étaient nécessaires. Cette nécessité, il se garde bien de la démontrer et pour cause. A notre sens, ce qui est surtout nécessaire, c'est de sauvegarder le crédit du pays, c'est d'éviter la banqueroute. Une nation ne doit dépenser que dans la mesure de sa solvabilité.

Pour la guerre, M. le ministre nous a indiqué un bon petit milliard de dépenses nouvelles auxquelles on devra faire face avec l'emprunt.

Cependant, il se propose d'établir la proportionnalité de l'impôt, de transformer la contribution personnelle en contribution mobilière, en modifiant, comme on sait, le droit successoral, et en établissant l'impôt sur la revenu.

Mais ce n'est pas certainement avec ces remaniements fiscaux et avec de nouveaux impôts qu'on arrivera à équilibrer nos budgets. Outre que le pays est à bout de ressources, nous doutons fort que, à la veille des futures élections générales, la Chambre veuille prendre la responsabilité de créer des impôts nouveaux, notamment cet impôt éminemment impopulaire qui s'appelle en Angleterre l'income-tax. En fin de compte il faudra en venir à l'emprunt, la ressource indispensable des budgets républicains.

AU RABAIS

La Justice a mis la main sur une « précieuse brochure » intitulée: Ce que coûte le Chef de l'Etat en Monarchie et en République. Et elle en a extrait les chiffres des listes civiles monarchiques pour les opposer triomphalement à la liste civile républicaine actuelle:

Louis XVIII. Je donne le chiffre de la dépense totale pour dix ans de règne, ci: 335,851,336 fr.

Charles X. Cinq ans de règne. Coût: 200 millions 672,451 francs.

La liste civile de la République comprend trois périodes:

De 1800 à 1804 (Consulat).

De 1848 à 1852.

De 1870 à 1885.

En tout, depuis le commencement du siècle, vingt-deux ans dix mois de République. Coût: quarante-six millions trois cent soixante-treize francs.

Moyenne par année: deux millions trente-neuf mille neuf cent cinquante francs.

Comparez.

Comparons:

La Monarchie a payé les dettes de la République et de l'Empire, elle a rétabli les finances nationales, elle nous a donné l'Algérie et le budget de un milliard.

La République nous a gratifié de la banqueroute du tiers consolidé.

Elle a contribué à nous faire perdre l'Alsace et la Lorraine.

Elle a augmenté de plus de 400 millions par an les traitements de ses fonctionnaires; coût pour dix ans: un milliard.

Elle nous a fait un budget qui se solde par 5 à 600 millions de déficit annuel.

Elle a, dans ces dernières années, accru notre dette de plusieurs milliards.

Elle a répandu partout la ruine, la gêne, la misère.

Elle conduit nos finances à la banqueroute.

Quel est le gouvernement le plus économique?

Est-ce la République avec son chef d'Etat au rabais?

ON DEMANDE UN HONNÊTE HOMME

Un journal républicain, la Lanterne, accusait il y a deux jours les ministres de la marine qui ont été au pouvoir depuis dix ans, d'être: — Gaspilleurs, — incapables, — négligents, — routiniers, — paresseux.

Aujourd'hui, c'est bien autre chose.

La France s'occupe cette fois des ministres des finances qui ont surveillé les milliards fournis par les contribuables à la

58 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UN MARIAGE DIFFICILE

Par Aimé GIRON

Daniel de Pragat partit d'un bruyant éclat de rire.

— Si tu en doutais, continua Camille, constate que j'ai gagné, à tirer des fusées en l'honneur de l'Indépendance Hellénique, le titre d'artificier de Sa Majesté grecque Georges I^{er}. Je ne t'en impose pas.

Il sortit et déploya le parchemin et le tendit à Daniel qui se tordait dans sa bergère sous les chatouillements intestins d'une folle gaieté.

Tu as bien lu: Lamprolatoz Kamillos Regour Purotechnos. Es-tu convaincu?

— Parfaitement. Tu es unique au monde. Mais, voyons, as-tu rejoint la déesse aux bottines de laquelle, comme Jeconje, tu parcourais le monde, l'idéal féminin de ton rêve, ta fiancée en un mot?

— Oui. Au pied des Pyramides d'Égypte?

— Comment? tu dis...

— Je dis bien. Au pied des Pyramides.

— Et alors, tu les as visitées, les Pyramides?

— Non. Je ne les ai pas même regardées.

— Tu plaisantes?

— Nullement. Seulement, tout dans mon existence a l'air d'une plaisanterie. Ma destinée le veut ainsi.

— Mais, enfin, tu es cependant rattrapé la jeune fille et son père?

— Oui, la jeune femme et son vieux mari.

— Ah! ça! que signifie?...

— Tout simplement qu'elle était mariée.

— Et c'est pour une femme mariée que tu as subi tant de traverses et franchi tant d'espaces?

— Je la croyais demoiselle.

— Et alors?

— Alors, nous nous sommes réciproquement étonnés. Nous avons ri ensemble de ma nigauderie et je reviens éreinté, guéri, garçon, retrouver le boulevard des Italiens. Mon odyssée s'est terminée en vaudeville. Tu n'as peut-être pas encore oublié que c'est là une de mes théories: que les gros événements de l'existence tournent presque toujours en nouvelles à la main?

— En effet et tu en apportes une preuve toute personnelle. *Experto crede Roberto*. Maintenant sers-moi par le menu tes impressions, émotions et complications de voyages. J'en suis friand et il y aura, je m'en doute, à rire et à pleurer.

— Ce serait trop long. Je t'en réserve le récit pour un autre moment. Mais, toi? Parle-moi un peu de toi. J'ai besoin de rencontrer et de fréquenter un homme heureux et calme. Or, tu me sem-

bles parfaitement l'un et l'autre.

— Oui. Tout paraît depuis quelque temps me sourire. Tu courais après la fortune et tu reviens, las, désenchanté et bredouille. Moi, je l'attendais mollement dans mon lit et elle est venue frapper à ma porte. Je n'ai même pas eu la peine d'aller lui ouvrir. Elle est entrée toute seule.

— Tant mieux! la vieille fable est toujours jeune.

— Tu sais que je ne suis pas bien ambitieux et que je mettais mon bonheur rêvé à atteindre trois buts: être nommé substitut d'un procureur impérial quelconque, me marier avec une femme un peu jolie et assez bien dotée, et conquérir les faveurs testamentaires d'une tante que j'aime d'ailleurs beaucoup et que je supplie quotidiennement Dieu d'avoir en sa sainte garde, et de tenir en longue et parfaite santé.

— Tout cela c'est que très raisonnable et tu restes l'homme pratique de ton tempérament. Eh bien?

— Eh bien, de ces trois rêves, je suis en train d'en réaliser deux. Un d'abord que je te dois, malgré que je l'aie cru flambé à cause de toi et que je t'ai maudit à ce moment-là en bémol et bécarre.

— Bah! lequel?

— Celui d'un tabouret de substitut en attendant le fauteuil de magistrat. Tu dois te rappeler que, pour filer sur Dijon et te tirer des pattes du juge

Loutang, je n'ai point répondu assez tôt au rendez-vous de mon premier président. Il était en train de solliciter pour moi et je courus la prétentaine à ton secours. Tiens; lis cette lettre. Elle te mettra au courant.

Camille lut la lettre ouverte sur le bureau.

— Bravo!

— Oui, tu le vois. Comme j'ai bien pris la leçon qu'il m'a donnée, etc. Mon premier président est revenu à la rescousse et m'a obtenu, pour mes débuts de substitut, la résidence de Marseille, un des premiers tribunaux de France et une ville que, grâce à toi, je connais un peu et qui me plaît beaucoup.

— Voilà qui est superbe et plus que tu ne l'imagines et ne peux te l'imaginer. Je te le prouverai tout à l'heure.

— Prouve-le moi tout de suite. C'est donc toi qui es le *Deus ex machina* de ma bonne fortune?

— Je n'ai pas de mérite. Je le suis sans l'avoir voulu. Ensuite?

— Ensuite, ma tante... mon excellente tante est allée aux douze sources thermales des bains de Castellamaro dans l'Italie du Sud, comme je te l'ai écrit, je crois.

— En effet, je me la rappelle et m'en étouffe encore. Je te dirai pourquoi dans un instant.

— Oui. Il paraît que de Nice à Naples, elle a été filée par un de ces atroces assassins de chemin de

République. La France est encore plus sévère que la Lanterne :

« Depuis dix ans, nous n'avons pas eu un seul ministre des finances digne de ce nom. On a porté toute son attention sur la guerre, sur l'instruction publique, sur les affaires étrangères, et on a abandonné les finances à des hommes qui ne dépassaient guère en valeur les comptables ordinaires, des docks de la marine ou de la bijouterie. Cette IGNORANCE, jointe à un scepticisme déplorable, a fait que nos budgets ne se tiennent plus ; ils sont tout en hauteur et sans aucune solidité à la base.

» Donc il nous faudrait aux finances un homme, un financier à la fois INSTRUIT ET PROBE, un homme de théorie et de pratique, qui sache concevoir un système dans son ensemble et l'exécuter dans tous ses détails, un homme au coup-d'œil prompt et à la main ferme. On se passerait de la dextérité au profit de l'INTÉGRITÉ.

» Où est ce ministre ? Cherchons-le. »

Et la France cherche, avec ses lecteurs. La question va être mise au concours.

Les conditions requises sont des plus simples : instruit et honnête, honnête surtout, car, jusqu'à présent, c'est par ce côté que, depuis dix ans, les ministres des finances ont souvent péché. Il paraît (la France qui les a vus de près l'affirme) qu'ils avaient plus de dextérité que d'intégrité. Or, la dextérité, en matière de jeu et de finances, a parfois un sens assez équivoque.

Donc il faudrait, à l'avenir, un homme plus pratique et plus probe que ses prédécesseurs, depuis dix ans.

Si nos lecteurs en connaissent, parmi le personnel républicain, ils peuvent le signaler à la France qui cherche, sans trouver.

On parla de faire mettre des annonces dans tous les journaux, rédigées en ces termes :

ON DEMANDE un homme instruit et probe, surtout *intègre*, pour être ministre des Finances. Bons appointements. Inutile de se présenter si on n'a pas les meilleures références. Il y a urgence.

LA CAVERNE D'ALI-BABA

Les républicains ne se contentent plus de laïciser, ils volent.

Ali-Baba a une nombreuse postérité.

Dans les ministères, dans les préfectures, dans les mairies, dans toutes les administrations nationales ou communales républicaines, ses descendants pullulent.

La commune d'Espelette, située près de Bayonne, avait une école congréganiste dirigée depuis plus d'un demi-siècle par les Filles de la Croix.

Une institutrice laïque fut, par l'ordre du sous-préfet de Bayonne, chargée d'éduquer à leur place les filles d'Espelette.

Mais il se trouvait que le local occupé par les Filles de la Croix avait été construit en 1870, avec une somme de 6,000 francs léguée par l'ancien curé et avec des souscriptions réunies par M. l'abbé Costes, son successeur.

Ce dernier, ayant acheté le terrain, bâtit

une maison d'école et en fit donation à la commune, aux conditions suivantes, nous rapporte le *Mémorial des Pyrénées* :

1° Que cette maison conserverait toujours la même destination ; 2° que l'école serait dirigée par les Filles de la Croix, dites de Saint-André et, à leur défaut, par une autre institution dûment reconnue par l'autorité compétente.

Le maire et le Conseil municipal acceptèrent cette donation, et quand arriva l'institutrice laïque de Bayonne, escortée par M. Doux, sous-préfet de Bayonne, le maire crut de son devoir d'expliquer à l'autorité sous-préfectorale les clauses de la donation.

M. Doux parut fort touché de ces arguments, et pour prouver qu'il était sensible à ces arguments et scrupuleux dans l'application de la loi, il fit expulser immédiatement les Filles de la Croix et installa l'institutrice laïque.

La justice et le bon droit s'y opposaient. Mais, en digne petit-fils d'Ali-Baba, M. Doux, sous-préfet de Bayonne, a trouvé qu'il valait mieux se moquer et de la justice et du bon droit pour faire cadeau au gouvernement républicain d'une école bien agencée.

M. Lockroy et M. Floquet seront contents.

Cela suffit.

M. Doux mérite de l'avancement.

RICHARD SÉVY.

UN SCANDALE

Les républicains de Toulouse veulent faire parler d'eux.

Ces laïciseurs, trouvant que l'argent des contribuables ne suffit pas pour satisfaire leurs appétits grossiers, ont imaginé d'organiser dans les différents quartiers de la ville des « bals enfantins » dont le produit est destiné aux écoles laïques.

Jusqu'à là, il n'y a que demi-mal : tant pis pour les parents aveuglés qui conduisent leurs enfants à ces saturnales révolutionnaires.

Mais, où se produit un véritable scandale, c'est dans le choix de l'emplacement de ces bals enfantins.

C'est ainsi que les organisateurs de la sauterie laïque du quartier de Saint-Aubin ont choisi comme emplacement la petite place située devant l'église paroissiale, juste devant les cryptes, à deux mètres du porche.

Le sol sur lequel garçons et fillettes dansent est l'ancien cimetière de Toulouse ; les cryptes devant lesquelles, enlacés, ils tournoient au son des violons, contiennent les ossements de leurs ancêtres.

Que peut faire ce détail sur des esprits qui ne pensent qu'à jouir, sur des cœurs où il ne reste aucun noble sentiment ?

Les autorités savent cela ; elles autorisent cette profanation.

Peu leur importe !

Grincez violons ; en avant la valse, la mazurka ! Puissent les danses laïques troubler le sommeil des justes ! C'est la République qui le veut.

homme mordu par un serpent. Puis se retournant vers Daniel effrayé :

— Quel est ce portrait-là ? lui demanda-t-il les yeux hagards et la voix étranglée.

— Mais le portrait de ma jeune belle-mère.

— Le portrait de ta belle-mère ? de la seconde femme de ton père ?

— Mais oui. Ah ! ça ! Te voilà bête, palpitant. Que signifie ?

— Que signifie ? C'est elle.

— Qui ? elle ?

— Celle que je me suis mis à aimer subitement ! que je voulais épouser ! et que, depuis quelques mois, je poursuis et que j'ai laissée sous la grande pyramide de Chéops !

— Hein ?

— Et elle s'appelle Èva, n'est-il pas vrai ?

— Parfaitement.

— Tu vois bien que je ne divague pas.

— Comment ? Tu adorais et voulais épouser ma belle-mère !

Et Daniel de Pragat fut saisi d'un tel rire prolongé et saccadé qu'il en arriva à glisser par terre tout de son long, sur le tapis. De sa vie il n'avait été secoué d'un tel accès de gaieté. Il regardait son ami avec des yeux pleins de larmes folles et recommençait à s'esclaffer en remarquant son visage allongé, étonné et consterné à la fois.

(A suivre.)

Les petits-fils de ceux qui profanaient en 1793 les églises et les abbayes peuvent bien maintenant se moquer du respect dû aux morts !

Quelques électeurs impies sont contents de ce sacrilège !

Cela suffit.

Car la fin pour les républicains justifie les moyens !

M. le curé de Saint-Aubin a adressé à l'autorité municipale une énergique protestation.

La parole indignée d'un prêtre ne sera pas écoutée des sectaires qui ne respectent rien.

Et pendant ce temps les laïcisations continuent dans toute la France.

Pervertir l'enfance : tel est le mot d'ordre !

LE CRUCIFIX ENLEVÉ A REIMS

Un fait douloureux vient de se produire dans la ville de Reims : le crucifix a été enlevé de toutes les classes communales, et naturellement cette besogne a été accomplie à la dérobée. C'est ainsi que se commettent en général toutes les actions criminelles. Le *Bulletin du diocèse de Reims* nous apprend que, bien que la laïcisation des écoles ait été réalisée depuis 1880 et 1883, on n'avait pas osé jusqu'ici porter une main sacrilège sur l'image sainte de Jésus-Christ. Les laïciseurs de Reims ont pensé qu'il était temps de mettre un terme à leurs hésitations ; les iconoclastes de la municipalité de Paris ne leur ont-ils pas d'ailleurs donné depuis longtemps l'exemple ? On a donc expulsé des écoles tous les crucifix ; mais nous tenons à dire que cette exécution misérable ne s'est pas faite sans soulever, dans le corps enseignant laïque, d'éloquents protestations, ainsi qu'en témoigne la lettre suivante, écrite par M^{lle} Raussart, directrice de l'école du Faubourg de Paris :

« Monsieur l'inspecteur,

» Tant que les écoles communales ont eu la permission de garder le crucifix, j'ai pu croire qu'il m'était possible de remplir mes fonctions d'institutrice, parce que je ne voyais là rien de contraire à mes convictions religieuses.

» Il n'en est plus de même aujourd'hui.

» L'administration, en enlevant les crucifix qu'elle avait laissés dans nos classes jusqu'à ce jour, ne laisse plus aucun doute sur ses intentions : elle veut des écoles sans Dieu.

» Dans la lettre que j'ai eu l'honneur d'écrire à M. le maire, le lundi 4^{er} octobre, jour de la rentrée, je lui avais respectueusement exprimé mes craintes et mes désirs sur ce sujet, lui déclarant que jamais je ne consentirais à donner l'enseignement dans une école communale d'où l'on aurait chassé Jésus-Christ. Ma lettre est restée sans réponse, comme je m'y attendais.

» C'est pourquoi, Monsieur l'inspecteur, j'ai l'honneur de vous donner ma démission... »

Cette lettre méritait d'être citée. Elle fait grand honneur à la courageuse chrétienne qui a préféré sacrifier son gagne-pain plutôt que de s'associer à une odieuse mesure de persécution religieuse. Elle a droit à notre admiration et à des félicitations que nous nous faisons un devoir de lui adresser.

Puisse-t-elle rencontrer parmi les instituteurs et les institutrices laïques de nombreux imitateurs. De tels exemples seraient le moyen le plus efficace de décourager et de rendre stérile l'œuvre néfaste de la déchristianisation. (Monds.)

INFORMATIONS

Le maire Plassiart, d'illustre mémoire, celui qui avait établi une distinction légendaire entre les volailles bien pensantes et les volailles hostiles à l'Empire, est dépassé de cent coudées par les fonctionnaires de la troisième République. M. le sous-préfet de Mortain vient d'adresser à un maire de son arrondissement une lettre pour lui déclarer nettement que les secours accordés pour pertes de bestiaux ne sont dus qu'aux gens qui volent bien :

« C'est une faveur, dit-il, en propres termes, c'est une faveur, remarquez bien le mot, monsieur le maire, dont l'Etat se réserve de faire bénéficier les personnes qui lui paraissent dignes d'intérêt et

» dont l'attitude politique ne laisse rien à désirer... La demande du sieur Gautier a été transmise à la préfecture avec mon avis favorable, mais cela parce que M. H... consulté par moi, m'avait auparavant fait connaître que le sieur Gautier n'était pas hostile au gouvernement ! — Le sous-préfet : signé FLEURS. »

Tout est admirable dans cette lettre : jamais on n'a plus naïvement étalé la théorie de l'aplatissement politique et de l'exploitation de la misère. Tant pis pour qui n'est pas républicain, radical, ami de Floquet et du sous-préfet : que tout son bétail crève et que ses champs soient ravagés par la grêle ; l'Etat, qui prend l'argent de tous les contribuables sans distinction d'opinion, ne prend souci que des champs et des bestiaux républicains. C'est l'égalité et la justice à la façon des Jacobins qui nous oppriment et nous grugent.

LES MAUVAIS LIVRES

Il y a un an environ, un crime plus horrible que tous ceux qui désoient journellement la France depuis que la morale indépendante y est prêchée de par la loi, jetai l'épouvante dans toute la région du Nord : deux frères assassinaient une jeune fille de quinze ans. Non seulement ils avaient médité leur crime, mais ils en avaient avancé écrit tous les détails.

Aux assises, ils dirent que la pensée de ce forfait et des circonstances qui devaient l'accompagner leur avait été suggérée par la lecture de certains romans ; et comme on leur demanda où ils avaient pris ces romans, ils répondirent : « A la Bibliothèque scolaire. » Après leur condamnation, le père de la victime intenta un procès en dommages-intérêts à leurs parents. Le tribunal d'Arras rejeta sa demande. Il interjeta appel à Douai ; l'affaire est venue à l'audience, et la Cour a confirmé la décision des premiers juges.

Les considérants du jugement disent que les parents des deux frères ne peuvent pas être accusés de négligence pour n'avoir point retiré des mains de leurs enfants les romans qui les ont poussés au crime, puisque « ces livres faisaient partie de la bibliothèque scolaire surveillée par l'autorité ».

Les bibliothèques scolaires sont partout composées des mêmes livres, envoyés aux instituteurs et aux maires. Il n'est pas besoin d'insister pour comprendre ce qu'est la plupart de ces livres et combien ils sont dangereux ; combien sont coupables et les instituteurs et les maires qui les admettent dans la bibliothèque de la commune et les livrent à ceux qui en font la demande ; enfin, à quel point sont imprudents les parents qui les laissent aux mains de leurs enfants, sous le beau prétexte que l'autorité en a le choix et la surveillance ; comme si l'on ne savait pas ce que sont trop souvent les autorités du jour !

La *Belle-Poule* qui, sous le commandement de M^{re} le prince de Joinville, ramena de Sainte-Hélène les cendres de Napoléon, en 1840, et que l'on avait conservée jusqu'à présent à Toulon, a été remorquée lundi matin de la vieille darse et menée à Castiglione où elle sera démolie.

Le mariage de M^{lle} Boulanger avec le capitaine Driant aura lieu mardi à Saint-Pierre de Chaillot.

Les témoins de M^{lle} Marcelle Boulanger sont MM. Griffith, frère de la mère du général, et le comte Dillon.

Ceux du capitaine Driant sont son frère aîné, M. Léon Driant, notaire dans le département de l'Aisne, et le général Favart de Kerbaeche, commandant la brigade de dragons en garnison à Sedan.

CARROUSEL NAUTIQUE

En ce moment a lieu l'Exposition de sauvetage et d'hygiène au palais de l'Industrie.

Mardi, un *Carrousel Nautique*, calqué sur les brillants carrousels équestres de l'Hippodrome, a tenu en haleine, pendant une grosse demi-heure, les nombreux visiteurs de l'Exposition.

M. G. Wittmann dirigeait l'orchestre avec sa maestria habituelle, tandis que huit bateaux à un rameur et un barreur, costumés en bleu et en blanc, exécutaient avec une désinvolture parfaite et une habileté très

fer...

— Comment ? Elle aussi. Ah ! ça ! toutes les tantes...

— Que veux-tu dire ? Elle aussi.

— Marche, après !

— Après, elle a fini par échapper au scélérat. Mais la peur avait saisi la brave femme. Elle ne s'est plus sentie le courage de voyager seule au retour. Elle m'a donc écrit pour me supplier d'aller la chercher. Je n'ai ni refusé ni hésité. Je suis parti pour Castellamare et l'ai ramenée sans encombre. Ce dévouement affectueux de ma part a touché son cœur et elle m'a quitté en m'assurant que j'étais son neveu chéri, que, mon père ayant une situation financière très belle, je serais son héritier direct à elle...

— Camille Regour s'était levé de son fauteuil et, tout en écoutant son ami, considérait les bibelots qui encombraient sa cheminée.

— C'est singulier, disait-il. Ta tante... les bains de Castellamare... un assassin de chemin de fer...

— Pourquoi trouves-tu cela si singulier ?

Camille avait avisé un petit cadre en argente doré très élégant et très artistique qui, sur la cheminée, faisait pendant à celui qu'occupait sa photographie, et il s'était baissé pour voir de plus près la personne photographiée dont il avait l'honneur d'être le partenaire.

Il poussa subitement un cri et fit le bond d'un

méritoire, étant donnée la précipitation mise à monter la manœuvre, toutes les figures exécutées, d'ordinaire, à cheval, par les meilleurs écuyers du Cirque : salut, jeu de barres, cercles concentriques, ancre, double, huit de chiffres, en avant quatre, croisé, les deux cercles, huit et défilé final.

Spectacle attrayant par son originalité même et qui promet de belles après-midi, jusqu'aux premiers jours de novembre, car le carrousel nautique sera donné tous les jours à trois heures.

Les amateurs de l'aviron s'y trouveront pour applaudir à ces joutes d'un nouveau genre et y puiser l'idée d'exercices nouveaux pour leurs Sociétés.

NOUVELLES MILITAIRES

Certaines légations à Paris ont reçu de leurs gouvernements et transmis au nôtre des doléances à propos de la mesure que le ministre de la guerre vient d'adopter au sujet des candidats étrangers aux Ecoles militaires françaises.

On sait, en effet, que plusieurs Ecoles, l'Ecole Saint-Cyr notamment, ouvraient leurs cours d'enseignement à nombre d'étrangers, et que cette faculté vient d'être supprimée.

Aussi, quelques légations ont-elles eu, à cette occasion, des entretiens avec nos ministres de la guerre et des affaires étrangères.

Après le décret-Goblet contre les étrangers, le décret-Freycinet a paru une aggravation de peine.

LES ETENDARDS DE CAVALERIE

On sait que la cavalerie n'emportait pas ses étendards en campagne et aux manœuvres.

Une décision ministérielle du 12 octobre courant prescrit, qu'à l'avenir, chaque régiment de cavalerie marchera avec son étendard, soit aux manœuvres, soit en campagne.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS

D'après un état comparatif des recettes effectuées pendant le premier semestre des années 1887 et 1888, par la Compagnie de chemin de fer de Paris à Orléans, il résulte que pendant le premier semestre 1888, les recettes ont dépassé de 421,087 fr. celles effectuées pendant la période correspondante de l'année précédente.

On lit dans l'*Avenir*, journal républicain de Poitiers :

« Si l'on voulait prendre la peine d'examiner de près les diverses branches de notre administration et en contrôler les dépenses avec soin, on ne tarderait pas à se convaincre qu'il y a là un gaspillage qui coûte bon an mal an au pays plusieurs centaines de millions. »

Après avoir examiné les dépenses du ministère de la marine, l'*Avenir* conclut :

« Nous pourrions citer encore beaucoup d'autres faits qui attestent de la part de l'administration une profonde incurie et un manque de souci profondément regrettable des intérêts du Trésor et des contribuables. Mais ceux que nous venons de signaler suffisent à démontrer avec quelle négligence coupable les affaires sont traitées, combien est puissant l'esprit de routine et quel désordre règne dans cette administration qui nous coûte les yeux de la tête. »

« Ce qui se passe dans la marine se passe également dans les autres services administratifs. »

Il nous serait difficile de faire une critique plus sévère et plus juste du gouvernement républicain, dit le *Journal de la Vienne*.

C'est l'*Avenir* qui le dit : les finances publiques sont livrées à un gaspillage qui coûte par an au pays plusieurs centaines de millions ; dans toutes les administrations, les affaires sont traitées avec une négligence

coupable, un manque absolu de souci des intérêts du pays.

Mais ce que l'*Avenir* se garde bien d'ajouter, c'est que ses candidats et lui-même ont constamment tenu, à la veille des élections, un langage tout différent.

Ils ont affirmé aux populations que jamais nos finances n'avaient été administrées avec plus de sagesse, de prudence et d'économie. Ils ont poussé l'audace jusqu'à soutenir que la République avait diminué les impôts.

En reconnaissant aujourd'hui la vérité, l'*Avenir* avoue par là même que lui et les siens ont cherché à tromper effrontément les électeurs.

N'allez pas croire cependant que l'*Avenir* et ses candidats apporteront dans les luttes prochaines plus de bonne foi. Comme par le passé ils vanteront les bienfaits de la République, la prospérité de nos finances, etc. ; et ils qualifieront, sans se gêner, de calomnies, les constatations qu'ils auront faites eux-mêmes dans leurs rares moments de sincérité.

Mais les électeurs qui s'en étaient laissés imposer, convaincus par la triste réalité, viendront grossir les rangs de la majorité conservatrice.

Le temps des farceurs est passé.

PHÉNOMÈNES CÉLESTES

La première quinzaine de novembre nous réserve de splendides phénomènes ; on pourra contempler des pluies d'étoiles filantes qui seront suivies de légers tremblements de terre ; le 4^e novembre, de 5 à 6 heures du soir, Vénus et Jupiter seront réunis et suivis de Mars ; le 6 du même mois, à la même heure, la lune passera en revue les trois planètes. Souhaitons que l'été de la Saint-Martin favorise tous ces phénomènes.

GENNES. — La semaine dernière, pendant que M. Lépiessier était à faire la vendange, des malfaiteurs sont entrés chez lui et lui ont soustrait une somme de 40 fr.

ANGERS. — 135^e de ligne. — Demain samedi, le général Carrey de Bellemare, ancien chef du 9^e corps, actuellement inspecteur au ministère de la guerre, passera l'inspection du 135^e.

GRAVE ACCIDENT A LA GARE DE SAINT-SYLVAIN-BRIOLLAY

Le nommé Lamirault, ajusteur, a été écrasé par un train de marchandises, en gare de Saint-Sylvain-Briollay.

Ce malheureux faisait partie de l'équipe volante de Sablé.

AUTRE ACCIDENT AU PONT MÉTALLIQUE DE RECLÉE A ANGERS

Le nommé Jamin, ouvrier peintre, occupé à travailler au pont métallique de Reclée (sur la ligne d'Angers à Segré), est tombé sur le sol.

Son état est grave. On l'a transporté à l'hôpital.

HORRIBLE ACCIDENT

Un journal de Paris a reçu l'information suivante :

« Brion (Maine-et-Loire), 23 octobre. — Une veuve nommée Jeanne Robé, âgée de soixante-deux ans, ayant voulu, malgré la défense du garde-barrière, traverser la voie au moment du passage de l'express allant de Bordeaux à Paris a été tamponnée par ce train et affreusement mutilée ; détail horrible : à l'arrivée du train à Montreuil-Bellay, on a trouvé une main accrochée au marchepied de la machine. »

Ce doit être à Brion (Deux-Sèvres) que l'accident serait arrivé, et non à Brion (Maine-et-Loire).

TOURS. — Nous rappelons que le comité monarchiste d'Indre-et-Loire organise une grande réunion politique.

Le dimanche 28 octobre, une conférence sera faite dans le Cirque de la Touraine, sous la présidence de M. Lambert de Sainte-Croix, par M. Depayre, ancien garde des sceaux, ministre de la justice, aujourd'hui directeur du *Moniteur universel*.

Le soir, un banquet de cinq cents couverts sera offert aux éminents orateurs et aux nombreuses notabilités politiques que l'importance de cette manifestation ne manquera pas d'attirer à Tours.

POITIERS. — Lundi dernier, à la mairie de Poitiers, on comptait 22 déclarations d'étrangers demandant à être autorisés à résider dans cette ville.

Ces déclarations se décomposent ainsi : 9 Espagnols, 4 Allemands, 1 Luxembourgeois, 3 Anglais, 5 Belges, 1 Suisse, 1 Hollandais, 1 Italien.

ENNEMIS DE LA VRAIE LIBERTÉ

Dans l'*Echo du Loir*, un Fléchois flagelle ainsi les républicains ennemis de la vraie liberté :

« La rentrée à l'Ecole des Frères de La Flèche vient de s'effectuer de la plus brillante façon. Plus de 225 élèves les accompagnent dans leur nouvelle demeure. Voilà le fait, voilà, courageusement et justement appréciée, l'œuvre inique du renvoi des Frères.

» Conseillers municipaux, voilà la mesure de votre popularité ! Etes-vous contents de votre œuvre ?

» Vous qui prétendez ne relever que de l'opinion publique, vous qui, de par vos principes, vous déclarez esclaves-nés du suffrage universel, qu'en pensez-vous ?

» Si vous êtes vraiment à la merci des sentiments de la foule, si c'est sérieusement que vous dites écouter ses arrêts et obéir toujours respectueusement à sa volonté souveraine, eh bien !... votre congé est signifié.

» Oui, l'opinion publique est contre vous. Ces 225 élèves des Frères sont une protestation, et une protestation d'autant plus belle et d'autant plus grandiose, qu'elle se produit malgré toutes les difficultés d'une rentrée éloignée, et que vous avez lutté vous-mêmes avec plus d'énergie pour n'avoir pas à supporter la honte d'un échec !

» Personne n'ignore la pression que vous avez exercée, vous, « la force », pour rendre le moins vide possible votre trop grand palais scolaire laïque. Chacun sait, en effet, comment votre régime antilibéral, par delà le fonctionnaire, revendique l'homme, et comment « il exige de lui la donation complète de tous ses sentiments et de toutes ses opinions. »

» Vous n'avez rien négligé, ni menaces, ni faveurs, pour avoir le succès, ce succès dont vous avez si grand besoin pour justifier à vos propres yeux votre despotisme et votre attentat.

» Et, pourtant, votre palais reste vide d'élèves, et les Frères ont peine à loger tous les leurs.

» L'instinct de la justice, croyez-le, est encore vivace dans le cœur de la plupart des hommes, et l'on ne se fait point promptement à l'idée d'hommes venant effrontément, contre toutes les lois possibles, jeter à la porte de chez eux des citoyens français, parce qu'ils sont chrétiens.

» Voilà la cause du légitime mouvement d'indignation qui, devant de tels actes, s'est, dans notre bonne ville de La Flèche, si vivement et si unanimement produit.

» Mais, vous-mêmes, conseillers municipaux, quand vous êtes éloignés de l'influence des turbulents qui vous mènent, que pensez-vous de l'œuvre du conseil municipal ?

» Ne vous dites-vous pas que pour le malin plaisir de persécuter des hommes de Dieu, des représentants d'un culte que vous haïssez, mais qui vivra quand même et qui vivra plus que vous, vous avez fait un acte de spoliation, et cela, cyniquement, en bravant les opinions de la majorité de vos concitoyens...

» Ce fut un grand scandale ! mais la récompense ne s'est point fait attendre. — Plus de 200 pères de famille viennent de vous juger ; ils viennent de protester, avec la dernière énergie, contre vos actes anti-religieux et anti-libéraux ; et cette protestation doit être pour vous, auteurs à plaindre d'une mesure si vexatoire, un soufflet ; et c'est le soufflet du bon droit à la force brutale. »

Le mariage de M. Louis Hervé, marquis de Broc, propriétaire du château de la Ville-au-Fourier, en Anjou, fils du feu marquis de Broc, avec M^{lle} Clotilde de Meyronnet, fille du marquis Georges de Meyronnet, a été célébré lundi, à midi, à Saint-Philippe du Roule, au milieu d'une nombreuse assistance.

La bénédiction nuptiale a été donnée aux nouveaux époux par M^{sr} Freppe

évêque d'Angers, qui, dans un beau discours, a rappelé l'ancienneté des deux maisons.

Les témoins du marquis Hervé de Broc étaient le comte de Carcaradec et le marquis Thibault de Broc, ses oncles.

Ceux de M^{lle} de Meyronnet étaient MM. le baron de Mackau, député de l'Orne, et le comte de Comminges-Guitaud, ministre plénipotentiaire.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 25 octobre.

De nombreux achats se sont produits dès l'ouverture et ont donné aux cours de nos rentes une certaine impulsion. Le 3 0/0 reprend à 82.62 ; le 4 1/2 0/0 cote 103.92.

L'action du Crédit Foncier est très soutenue à 1.370. Les obligations foncières et communales ont de bons achats au comptant. La Foncière 1885 a dépassé le cours de la Communale 1880, parce qu'on l'achète en prévision du tirage du 5 novembre.

La Société Générale entretient un courant d'affaires assez actif de 477.50 à 478.75.

La Banque de Paris très demandée passe de 870 à 875.

Le Panama s'est tenu à 282.50. Les obligations à lots sont négociées à 345. On constate toujours de nombreux achats sur ces titres et il faut s'attendre à une hausse très vive dans quelque temps.

L'obligation des Chemins de fer de Porto-Rico se traite couramment à 297. Dotée de la garantie de l'Espagne et d'un privilège de première hypothèque, cette valeur doit s'établir aux cours attribués aux obligations des Chemins de fer espagnols de première hypothèque.

La Banque de l'Ouest paye dès maintenant tous les coupons à échéance de janvier prochain sous la simple retenue d'un escompte calculé au taux des avances de la Banque de France. C'est un avantage appréciable pour les porteurs de titres.

Les obligations de nos Chemins de fer ont un marché très animé.

Théâtre de Saumur

Direction : JUSTIN NÉE

LUNDI 29 Octobre 1888

CLARA SOLEIL

Comédie en 3 actes, de MM. GONDINET et P. DE SIVRAC.

L'amour que qu'c'est qu'ça

Vaudeville en 1 acte, de MM. CLAIRVILLE, THIBOUST et DELACOUR.

S'adresser, pour la location, chez M. COUBANT, rue de la Comédie.

Grand Théâtre d'Angers.

Samedi 27 octobre

Lakmé, opéra-comique en 3 actes.

Dimanche 28 octobre

Barbe-Bleue, opérette.

Mardi 30 octobre

La Cagnotte, comédie en 3 actes.

BOURSE DE PARIS

DU 25 OCTOBRE 1888.

Rente 3 0/0.	82 55
Rente 3 0/0 amortissable	85 25
Rente 4 1/2 (nouveau)	105 60
Obligations du Trésor.	508 »»

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur

P. ANDRIEUX

BAISSE DE PRIX

Sucre, 4 fr. 05 le kilog.
Huile de Colza épurée, 35 cent. le 1/2 kilog.
Bougie Japonaise bonne qualité, 70 cent. le paquet.

Eviter les contrefaçons

LESSIVE-IRIS

Nous engageons à ne pas confondre la véritable **Lessive-Iris** avec les nombreux produits vendus sous le nom de Lessive parfumée à l'iris ou à la violette, et qui ne sont que de grossières imitations sans aucune valeur hygiénique et antiseptique.

P. ANDRIEUX, propriétaire-gérant.

BELLE JARDINIÈRE

ANGERS — Place du Ralliement — ANGERS

Maison principale: PARIS, 2, rue du Pont-Neuf, PARIS

VÊTEMENTS tout FAITS et SUR MESURE, et tout ce qui concerne l'**HABILLEMENT** pour HOMMES, JEUNES GENS et ENFANTS

EXPOSITION ET MISE EN VENTE DE TOUTES LES NOUVEAUTÉS D'HIVER

HOMMES ET JEUNES GENS

Complets veston, drap fantaisie, depuis	35 fr.
Complets veston, façonné ou cheviot, depuis	51 »
Les mêmes pour jeunes gens	32 et 24 »
Jaquettes, façonnées, ou cheviot, depuis	32 »
Redingottes, façonnées, ou cheviot, depuis	43 »
Pardessus droits, drap fantaisie, depuis	24 »
Les mêmes pour jeunes gens	16 »
Usters, avec pélerine haute nouveauté	35 »
Les mêmes pour jeunes gens	32 »
Usters, à capuchon, imp. d. façonné	48 »
Pelerines vosgienne, molleton	17 »
Vestons d'intérieur, ouatés	20 »
Robes de chambre, ouatées	25 »
Pantalons, haute nouveauté française anglaise	13 »
Pantalons-Reclame, drap fantaisie	9 »

ENFANTS

Costumes marins, en jersey, depuis	17 fr.
Costumes marins, molleton, cheviot, depuis	25 »
Complets blouse, laine fantaisie, depuis	15 »
Complets Louis XV, nouveauté, depuis	25 »
Complets Régent, faux-gilet, depuis	24 »
Complets veston (3 p), drap fantaisie, depuis	20 »
Pardessus droits, drap toutes nuances, depuis	13 »
Pardessus marins, cheviot, molleton, depuis	16 »
Pardessus à plis, 1 ^{er} âge, haute nouveauté, depuis	16 »
Pelerines à capuchon, drap bleu, depuis	4.50 »
Pelerines vosgiennes, avec col, capitonné, depuis	11 »
Capotes avec cap., satin noir caoutchouc depuis	30 »
Macfarlanes fillette, tissus imperméable depuis	9.25 »
Vareuses, molleton doublé laine, depuis	14 »
Tabliers à pièce, croisé noir, depuis	3.50 »

ARTICLES DIVERS

Gilets de chasse droits, maillot fort, depuis	7 fr.
Gilets de chasse croisés, depuis	11 »
Chemises en flanelle, fantaisie, depuis	7.50 »
Chapeaux feutre souple, hommes et enfants, depuis	3.75 »
Capas feutre, nuances variées, depuis	8.50 »
Capas anglaises « Christ et Johnson », depuis	10.50 »
Berets et casquettes, pour hommes et enfants, depuis	1.25 »
Bottines veau, double semelles, pour hommes, depuis	16.75 »
Bottes veau, à crochets, pour garçonnets, depuis	7.75 »
Confortables pour appart, hommes, dames, depuis	1 »
Bottes drap noir, doublé molleton, pour enfants, depuis	9.50 »
Chaussettes laine pour hommes, depuis	1.25 »
Gants tricot anglais, haute nouveauté, depuis	1.25 »
Parapluies silésienne inusable, depuis	6.90 »
Plaids et couvertures de voyage, depuis	7.50 »

La Belle Jardinière n'a pas de succursale à Saumur.

Expédition et Remboursement FRANCO à partir de 25 fr.

A VENDRE OU A LOUER

PRÉSENTMENT

Pour cause de départ

UNE PROPRIÉTÉ

Sise au Bas-Bagneux, près Saumur,

COMPRENANT

Maison d'Habitation

AVEC BEAU JARDIN

Sur le Thouet.

S'adresser, pour traiter: à M. BRAC, notaire à Saumur, place de la Bilange, 27, ou à M. TAVEAU-NICOLAS, expert au Pont-Foucharde, et, pour visiter les lieux, à M. ARMINOT, propriétaire.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance de suite

LA FERME

DE LA

TOUR DE MENIVE

Commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

S'adresser à M. de NEUVILLE.

A Vendre ou à Louer

MAISON

Faisant l'angle du quai de Limoges et de la rue du Grand-Noyer.

S'adresser à M. REDON, buraliste voisin.

TRES VASTE MAISON

A LOUER

PRÉSENTMENT

7, Place Dupetit-Thouars, à Saumur.

Convientrait pour un hôtel ou maison de commerce de gros.

S'adresser à MM. NEVEU et HATTAT, place du Roi-René.

Etude de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

A VENDRE à l'amiable,

1^{ent}. La MÉTAIRIE DE L'ANERIE, située commune d'Allonnes et consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables, vignes, prés et bois taillis, et contenant environ vingt huit hectares.

2^{ent}. La MÉTAIRIE DE L'AUNAY, située en la commune d'Allonnes et par extension commune de Neuillé, comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres, vignes, prés, bois taillis et landes; le tout d'une contenance d'environ trente-deux hectares.

3^{ent}. La MÉTAIRIE ET MOULIN DU PETIT-MOULIN DU BELLAY, commune d'Allonnes, comprenant bâtiments de l'usine, bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres et prés, d'une contenance de dix hectares environ.

Pour tous renseignements, s'adresser audit M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

A VENDRE

D'OCCASION

UN JOLI PETIT COUPÉ

Fabriqués à Paris, dernier modèle

S'adresser chez M. FLORISSON, carrossier, 58, rue d'Orléans.

A CÉDER DE SUITE

Boutique d'Épicerie

Et de Mercerie

Bourg d'Allonnes.

S'adresser à M. VINSONNEAU, négociant à Saumur.

Petite JUMENT hongroise, très douce, taille 1 m. 46,

A VENDRE pour cause de départ.

S'adresser à M. RAINBAULT, maréchal, rue de la Fidélité.

A. CHAUMIER ET C^{IE}

BANQUIERS

18, Rue Grange-Batelière, Paris

Négociations de toutes valeurs de Bourse au comptant et à terme aux mêmes conditions que les Agents de change de Paris. — Paiement de coupons. — Echange de titres. — Circulaire financière envoyée sur demande.

Adresse télégraphique: CHAUMIER-PARIS

A VENDRE

Plusieurs chiens courants BRIQUETS ET BASSETS à l'essai.

S'adresser à M. ROUSSE, à Souzay.

ON ACHÈTERAIT un chien épagneul, bien dressé.

MARBRERIE F. GUIGNON

Fondée en 1838.

L. GUIGNON FILS

SUCCESSEUR

Saumur, place Dupetit-Thouars

Cheminées riches et simples

Dessus de Meubles, Lavabos, Enseignes

Exécution de tous travaux en marbre, pierre et granit.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M^{me} ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 18. Prix très avantageux.

ON DEMANDE une bonne ouvrière apprêteuse pour un magasin de nouveautés.

SUCRE

PUR CANNE POUR VENDANGES

à 70 fr.

LES 100 KILOGR.

Entrepoteur: A. COURTET, Saumur.

Se charge également de donner tous les renseignements

ÉPICERIE PARISIENNE

M^{on} IMBERT et Fils

33, rue d'Orléans, au coin de la rue Dacier.

Bougie du Soleil, le paquet de 500 gr...	70
— à trous.....	90
— de l'Etoile.....	120
Huile Colza épurée, le 1/2 kilog.....	35
Café grillé, première qualité, le 1/2 kilog.....	230
Sucre 1 ^{er} choix, le kilog.....	105

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU
8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris).

Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODÉT.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, Place Bilange, Saumur

PILLET-BERSOULLÉ, SUCC^r

Accordeur-Egaliseur de la Maison PLEYEL. — Fournisseur de l'Ecole de Cavalerie.

M. PILLET a l'honneur de vous informer qu'en sa qualité de représentant de la Maison PLEYEL, il pourra vous offrir un grand choix de pianos neufs et d'occasion, de tous facteurs, à des prix défiant toute concurrence.

Vous trouverez également des harmoniums et des instruments de toutes sortes, ainsi que 500 partitions à choisir pour les abonnés à la lecture musicale.

Grand choix de musique pour vente et location.

Accords, réparations, échanges et locations de pianos.

MAISON DE CONFIANCE

Couronnes Funéraires en tous Genres
SPÉCIALITÉ DE BIJOUTERIE POUR DEUIL

ANCIENNE MAISON COPIT

COCHET-CHAILLOUX

Successeur

20, rue du Portail-Louis, — SAUMUR

Flours Artificielles et Plantes d'Appartement

Statuettes, Christs, Bénitiers, Scapulaires, Imagerie, Chapelets, Croix et Médailles, Yeux en émail, Maroquinerie, etc.

ASSORTIMENT DE PERLES EN TOUS GENRES

Articles spéciaux pour MM. les Ecclésiastiques.